

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 8 mars 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 16 mars 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER

Procuration : Néant.

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal déclare à l'unanimité des présents que le compte administratif du budget principal de l'exercice 2011 n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité des présents et à l'absence du maire qui s'est retiré au moment du vote.

2° Le conseil municipal déclare à l'unanimité des présents que le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2011 dressé par le Trésorier Pierre BARDON n'appelle ni observation ni réserve de sa part et autorise le maire à le signer.

3° Le conseil municipal affecte à l'unanimité des présents le résultat d'exploitation du budget principal de l'exercice 2011, soit 27 392,35 euros, au chapitre budgétaire 021 de la section d'investissement « Virement de la section de fonctionnement ».

4° Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents le budget principal primitif 2012 en équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Fonctionnement : 216 365 €uros

Investissement : 416 356 €uros

Il décide pour réaliser cet équilibre, à l'unanimité des présents, de mettre en recouvrement un produit fiscal de 63 000 €uros hors allocations compensatrices et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit pour l'exercice 2012 :

Taxe d'habitation : 11,45 %

Taxe foncier bâti : 13,18 %

Taxe foncier non bâti : 42,45 %

5° Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'allouer pour l'exercice 2012 un montant global de **subventions de fonctionnement de 22 500 €** selon le détail ci-dessous :

C/657361 Caisse des écoles :	200 €uros
C/657362 CCAS :	500 €uros
C/657363 Etablissements et services rattachés à caractère administratif :	20 000 €uros
C/6574 Autres subventions	1 800 €uros
Réparties comme suit :	
Eglise protestante :	80 €
Association Sportive et culturelle	1 250 €
Autres	470 €
 Total inscrit	 22 500 €uros

6° Le conseil municipal déclare à l'unanimité des présents que le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2011 n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité des présents et à l'absence du maire qui s'est retiré au moment du vote.

7° Le conseil municipal déclare à l'unanimité des présents que le compte de gestion du budget annexe de l'exercice 2011 dressé par le Trésorier Pierre BARDON n'appelle ni observation ni réserve de sa part et autorise le maire à le signer.

8° Le conseil municipal affecte à l'unanimité des présents le résultat d'exploitation du budget annexe de l'exercice 2011, soit 39,83 euros, comme report à nouveau de la section de fonctionnement du budget primitif 2012.

9° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, vote le budget primitif 2012 en équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Fonctionnement : 20 039 €uros

Investissement : 155 200 €uros

10° Le conseil municipal décide de contracter un prêt auprès du Crédit Mutuel Kronthal, dont le siège est au 75, rue du Général De Gaulle à Marlenheim (Bas-Rhin), à la hauteur de 42 000 €, à un taux fixe de 3,50 %, sur une durée de 2 années et remboursable par affectation du produit de la vente des terrains urbanisés de la zone IAU3. Il autorise le maire à signer tout document pour l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 19 mars 2012.

Le Maire,
Alain NORTH